



GEMENG
**rousper
mompach**

Personnes de référence :
Guy STEMPEL / Frank SCHMIT
Tél. : +352 73 00 66 – 202 / 222
E-mail : guy.stemper@rosportmompach.lu
frank.schmit@rosportmompach.lu

Certificat

Conformément au règlement des bâtisses de la Commune Rosport-Mompach du 10/10/2018 Ref 70C/005/2018 il a été délivrée l'autorisation suivante :

Lieu :	5, Rue Neuve L- 6581 Rosport
Date de la demande :	21/09/2022
Numéro de l'autorisation :	124 / 2022
Numéro cadastral :	414/8754
Section cadastrale :	RB de Rosport
Projet :	Construction d'une piscine
Architecte / entreprise :	néant

Contre la présente décision, un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par un avocat à la cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification ou de la publication sur les lieux de travail de la présente décision.

Rosport, le 22 SEP. 2022

Le bourgmestre,

Stéphanie Weydert